

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **FINANCES**: Affectation des résultats 2018

Rapporteur : André MASSE

NOTE DE SYNTHÈSE

La présente délibération a pour objet de décider l'affectation des résultats de clôture 2018 de Vienne Condrieu Agglomération. Cette délibération traite du budget principal et des cinq budgets annexes.

Pour le budget principal :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2018 du budget principal :

- En section de fonctionnement : un excédent de 7 585 909,46 €.
- En section d'investissement : un déficit de 3 347 811,06 €.

Compte tenu des restes à réaliser reportés, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 6 685 909,46 € au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 "Réserves", et de reporter à nouveau le solde de cet excédent sur la section de fonctionnement, à savoir 900 000 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Pour le budget annexe transports et déplacements :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2018 du budget des transports et déplacements :

- En section de fonctionnement : un excédent de 285 980,46 €.
- En section d'investissement : un excédent de 731 665,63 €.

Compte tenu des restes à réaliser reportés, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 85 495,37 € au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 "Réserves", et de reporter à nouveau le solde de cet excédent sur la section de fonctionnement, à savoir 200 485,09 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Pour le budget annexe assainissement :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2018 du budget de l'assainissement :

- En section de fonctionnement : un excédent de 2 540 650,85 €.
- En section d'investissement : un excédent de 1 286 636,86 €.

Compte tenu des restes à réaliser reportés, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 962 059,00 € au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 "Réserves", et de reporter à nouveau le solde de cet excédent sur la section de fonctionnement, à savoir 1 578 591,85 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Pour le budget annexe Z.A.E. :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2018 du budget des zones d'activités économiques :

- En section de fonctionnement : un excédent de 583 516,19 €.
- En section d'investissement : un excédent de 41 450,61 €.

Dans ce type de budget, l'excédent de fonctionnement reste au compte 002 "résultat de fonctionnement reporté" et l'excédent d'investissement au compte 001 "résultat d'investissement reporté".

Pour le budget annexe immobilier d'entreprises :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2018 du budget de l'immobilier d'entreprises :

- En section de fonctionnement : un excédent de 104 041,21 €.
- En section d'investissement : un déficit de 428 301,80 €.

Compte tenu des restes à réaliser reportés et du besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 "Réserves", et de ne rien affecter au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Pour le budget annexe base de loisirs de Condrieu :

Il est rappelé les résultats de clôture constatés au compte administratif 2018 du budget de la base de loisirs de Condrieu :

- En section de fonctionnement : un excédent de 103 467,71 €.
- En section d'investissement : un déficit de 82 012,73 €.

Compte tenu des restes à réaliser reportés et du besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 "Réserves", et de ne rien affecter au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

VU les résultats des comptes administratifs 2018,

VU qu'en application des instructions comptables M14, M4, M43 et M49 ces affectations seront reprises dans la décision modificative n°1 de chaque budget primitif 2019,

VU l'avis de la commission des finances du 6 juin 2019,

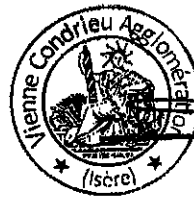
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (5 ABSTENTIONS)** :

DECIDE de l'affectation des résultats conformément aux propositions faites ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 juin 2019

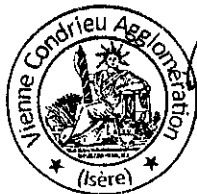
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Thierry KOVACS

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services




Claude BOUR

